



## **Comité Vendéen des Pêcheurs de Loisir du Littoral**

221, rue Georges Clemenceau 85270 Saint Hilaire de Riez

Association loi de 1901 n° 0853007054 . N° SIRET :50360720200010

Le CVPL est adhérent à la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France

le 17 novembre 2015

Monsieur Yannick MOREAU

Député de la Vendée

Mairie, Rue des Sables 85340 Olonne sur Mer

Monsieur le Député,

Dans notre quotidien "Ouest France" du 16 novembre 2015, vous dénoncez l'acharnement de notre gouvernement à réduire progressivement et régulièrement les zones de travail de nos pêcheurs professionnels. Votre intervention vise en particulier le chalutage en eau profonde.

Permettez que je vous apporte notre avis sur la situation de nos océans au nom du CVPL et de la fédération nationale FNPPSF (30 000 adhérents, plus de 250 associations).

Nous aurons de plus en plus besoin de nos océans, ils sont notre avenir pour développer notre économie autant que pour nous nourrir. Or, concernant plus particulièrement les ressources halieutiques destinées à notre nourriture, les scientifiques (\*) de toutes spécialités tirent la sonnette d'alarme depuis des décennies et n'hésitent pas à dénoncer le pillage continu de nos mers. La pêche par chalutage sur les grands fonds est particulièrement désastreuse car elle vise des espèces à croissance très lente; autrement dit, nous prélevons tellement que nous dépassons la capacité des espèces à se reproduire. Si de nouvelles mesures sont prises régulièrement et restreignent petit à petit les zones autorisées à la pêche en eau profonde, c'est que nos scientifiques appréhendent de mieux en mieux cette situation dramatique qui est déjà, pour certaines espèces, irréversible... Si nous ne réagissons pas à temps, que laisserons-nous à nos enfants, aux générations futures?.

Les responsables européens de la pêche s'alarment eux aussi depuis de nombreuses années sans toutefois parvenir à imposer aux pêcheurs dont c'est le métier les mesures qu'il conviendrait de mettre en place pour sauver la ressource... Nous, observateurs privilégiés de notre côte métropolitaine, constatons cette dégradation de la situation d'année en année. La situation du bar est la plus perceptible, c'est pour cette raison que nous soutenons la politique européenne en la matière. Au point où nous en sommes, et à l'heure où sont écrites ces lignes, des mesures drastiques proposées par l'Europe seront négociées à la mi-décembre. La Commission demande l'interdiction totale pure et simple de la pêche professionnelle et de loisir pour le bar, du 1er janvier au 31 juin 2016.

Oui, évidemment, ces mesures auront de lourdes conséquences sur les activités visées si elles sont adoptées mais depuis très longtemps nous sommes nombreux, pêcheurs de loisir ou professionnels (en particulier les ligneurs), à dénoncer les ravages opérés par les chalutiers et les senneurs sur les zones de frai du bar... en expliquant que ces acteurs scient la branche sur laquelle nous sommes tous assis en massacrant les poissons au moment où ils se rassemblent pour se reproduire !... Est-il si compliqué à certains de comprendre que sans poissons il n'y aura plus de pêcheurs ?.

Concernant plus particulièrement la pêche vendéenne du bar, les mesures d'interdiction totale de sa pêche en période de frai que propose la Commission ne nous concernent pas, celles-ci

n'étant proposées que pour les zones situées au nord du 48e parallèle. Grosse erreur que nous dénonçons auprès de la Commission car ces mesures inciteront les chalutiers et autres senneurs à se précipiter sur nos zones de frayères!...

A ce propos, concernant la Vendée, un exemple de ce qu'il ne faut plus pratiquer illustre malheureusement bien la situation actuelle: au moment où l'Europe s'apprête à imposer ces mesures drastiques destinées à donner un peu de répit à une ressource bien mal en point, des pêcheurs professionnels (COREPEM des Pays de la Loire et de Poitou Charentes) réclament l'autorisation de chaluter du 1er décembre 2015 au 31 janvier 2016 sur les frayères du Plateau de Rochebonne situé entre la Vendée et la Charente Maritime !... et alors que cette zone est actuellement étudiée de près en vue de son classement en zone Natura 2000 (nous participons au Comité de Pilotage), décision amplement justifiée et motivée par la grande richesse de sa faune et sa flore . Le chalutage sur cette zone est encore malheureusement autorisé une année sur deux durant la période de frai du bar (il a déjà été pratiqué il y a un an) alors qu'elle devrait être depuis longtemps un sanctuaire interdit à toute pêche intensive (même les bateaux espagnols y viendraient régulièrement) et en toute période tellement elle est précieuse et du plus haut intérêt, comme l'ont révélé les plongées récentes et les constats de nos scientifiques. Aussitôt que nous avons eu connaissance de ces demandes, nous avons exprimé notre opposition à ces chalutages auprès des autorités compétentes (DIRM des Pays de la Loire et DIRM de Sud Atlantique). Nous restons attentifs à la suite qui sera donnée à cette inqualifiable demande de chalutage.

Par ailleurs, vous êtes sans doute informé Monsieur le Député que le chalutage est, normalement, interdit dans la bande côtière mais que de très nombreuses dérogations sont accordées aux pêcheurs qui utilisent cette technique qui a des conséquences désastreuses sur notre ressource, tous les autres métiers de la pêche sont impactés!, quand arrêterons-nous ces pratiques inadmissibles et si dommageables?. Nous, pêcheurs récréatifs, demandons que ces interdictions soient effectives et que l'utilisation de la senne soit repoussée au delà de 12 milles; nombreux sont les pêcheurs artisanaux qui soutiennent notre position. Concernant la senne, cet outil a déjà été interdit en Bretagne et en Charente sous la pression des autres métiers de la pêche car elle opère trop de massacres. Quand cette mesure sera t-elle prise en Vendée, département où cet outil si "performant" est le plus utilisé ?.

Quand il n'y aura plus de poissons, il n'y aura plus de pêcheurs!...

Cette lettre n'a d'autre ambition que de vous informer sur une situation qui empire de jour en jour. Nos élus doivent être les personnes parmi les mieux informées car ce sont eux qui ont la responsabilité de prendre les décisions qui s'imposent. Ce sont eux qui ont en charge de raisonner les acteurs qui ont des vues à court terme, ceux qui favorisent les profits immédiats, lesquels s'effondreront dramatiquement à brève échéance, entraînant avec eux de nombreux métiers, de nombreuses familles...

Recevez, Monsieur le Député, l'assurance de ma confiance et de ma grande considération  
Cordialement  
Guy PERRETTE  
président du CVPL et responsable Commission pêche du bord et en bateau de la FNPPSF



(\*) ouvrage de référence: Une mer sans poissons de Philippe CURY et Yves MISEREY éditions Calmann-Levy

copie: MM Laurent BOUDELIER et Noël FAUCHER Conseillers Départementaux

guy.perrette@free.fr